



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gazole

Question écrite n° 39260

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les graves difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises de transport routier de marchandises. Depuis le 1er janvier 1999, le prix hors TVA du litre de gazole a augmenté de 28,4 %. L'incidence de cette hausse vertigineuse sur le prix de revient des transports de lots représente respectivement 6,25 % à longue distance et 4,83 % à courte distance. Cette situation devient intolérable pour ces entreprises qui sont par ailleurs confrontées également et simultanément à l'entrée en vigueur de la réduction du temps de travail et à une concurrence de plus en plus féroce de la part des transporteurs des pays de l'Est. Il est aujourd'hui urgent et indispensable de prendre des mesures fortes pour soutenir ce secteur d'activité vital pour l'économie du pays. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes et rapides qu'il envisage de prendre à l'égard du transport routier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39260

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7372

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)